

*Nombre de Conseillers en
exercice : 29*

Séance du 29 JUIN 2020 A 19H00

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Vingt, le 29 JUIN A 19H00

Extrait affiché le :
30 juin 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Délégués au CA du Collège.

Absent(s) : /

N° 30/2020

Absent(s) excusé(s) : M. BURGER Emmanuel.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Conformément à l'article R421-14 de Code de l'Éducation, le Conseil Municipal procède à l'élection des 2 Conseillers représentant la Commune siège, délégués pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Louis Pasteur :

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint délégué, et Madame Marie-Hélène BENOIT, Conseillère municipale déléguée sont désignés par 28 voix sur suffrages exprimés.

Un 3ème représentant sera désigné par le Conseil Communautaire de la CASDDV conformément à l'article R 421-14 (7°) du Code de l'Éducation.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,